

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE d'AUTORISATION  
UNIQUE EN VUE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN SUR LE  
TERRITOIRE DE LA COMMUNE d'ORIGNY-STE-BENOITE ( 02)  
Présentée par la Société MET LE MONT HUSSARD (MAÏA EOLIS)**

**du Lundi 15 Juin 2015 au 17 Juillet 2015**

**en Mairie d'Origny-Ste-Benoite**

**CONCLUSIONS et AVIS MOTIVE  
du COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**

N°1500075/80

Commissaire-enquêteur: Nadia QUIEVREUX.

**Enquête publique relative à la demande d'autorisation unique d'exploiter un Parc éolien sur le territoire de la Commune d'Origny-Ste-Benoite (02) présentée par la Société MET LE MONT HUSSARD (MAÏA EOLIS)**

## **CONCLUSIONS**

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation unique d'exploiter un parc de 4 éoliennes sur le territoire de la Commune d'Origny-Ste-Benoite (02), (en extension d'un parc de 7 éoliennes déjà accordées), présentée par la Société MET LE MONT HUSSARD (MAÏA EOLIS) s'est déroulée en Mairie d'ORIGNY-Ste-BENOITE du Lundi 15 Juin 2015 au 17 Juillet 2015 inclus, soit 34 jours consécutifs.

Cette enquête entre dans la catégorie des ICPE (Installations classées pour la Protection de l'Environnement), et du régime de l'autorisation prévue à l'article L.512-1 du Code de l'Environnement, rubrique des installations n°2980-1: installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent. (comportant au moins un aérogénérateur de plus de 50m de haut).

Le Commissaire-enquêteur, vu:

- Le Code de l'environnement notamment les art. L. 123-1 et suivants, R.123-1 et suivants et R512-14.
- L'ordonnance du 20 Mars 2014 et son décret d'application du 14 Mai 2014, relatifs à l'expérimentation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement.
- L'arrêté préfectoral du 30 Avril 2015 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique pour le projet ci-dessus désigné.
- La décision N°15000075/80 en date du 22 Avril 2015 nommant Mme Nadia QUIEVREUX, attachée territoriale en retraite, commissaire-enquêteur titulaire, et, M.Michel JORDA, ingénieur retraité, suppléant.
- l'Avis de l'Autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire.

- l'étude du dossier soumis à enquête publique.

Le dossier complet et bien présenté, comporte toutes les pièces réglementaires (telles qu'énumérées dans le rapport) et notamment une demande d'autorisation unique, une étude d'impact environnementale et son résumé non technique, une étude des dangers et son résumé non technique, des plans ICPE, l'avis de l'Autorité environnementale et le mémoire en réponse.

- l'information du public.

Les formalités d'information du public ont été régulièrement accomplies:

- Affichage de l'Avis d'enquête dans le panneau extérieur de la Mairie d'ORIGNY-STE-BENOIE et dans les 19 autres communes situées dans un périmètre de 6km, à savoir: BERNOT, CHEVRESIS-MONCEAU, LA FERTE-CHEVRESIS, FONTAINE-NOTRE-DAME, HAUTEVILLE, LANDIFAY-et-BERTAIGNEMONT, MACQUIGNY, MARCY, MONCEAU-le-NEUF et FAUCOUZY, MONT D'ORIGNY, NEUVILLETTE, PARPEVILLE, PLEINE-SELVE, PUISIEUX-et-CLANLIEU, REGNY, RIBEMONT, SISSY, THENELLES et VILLERS-le-SEC.

- Insertions dans la rubrique « annonces des légales » des Journaux locaux:  
L'UNION : les 27.02.2015 et 16.06.2015.

- L' AISNE NOUVELLE: les 28.02.2015 et 16.06.2016

- Mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne.

- les permanences.

- Lundi 15 Juin 2015	de 9H 00 à 12H 00
- Samedi 27 Juin 2015	de 9H 00 à 12H00
- Mercredi 1 <sup>er</sup> juillet 2015	de 16H00 à 19H 00
- Jeudi 9 Juillet 2015	de 9H 00 à 12H 00
- Vendredi 17 Juillet 2015	de 15H 00 à 18H00

Ces permanences peu fréquentées furent très calmes.

Le registre d'enquête comporte 2 observations écrites (MM. BERNABE et de GAYFFIER) et 1 Avis favorable (Mme DANRE) - 1 document de 18 pages (M. DOUCY) et 1 note écrite de 4 pages (M. DESAILLY). Le presque totalité des observations se rapporte à l'éolien industriel et à des généralités.

La présente enquête suscite peu d'intérêt (sauf à comprendre entre les lignes au rejet pur et simple de l'énergie éolienne et à l'adhésion de 2 contributeurs à une association anti-éoliennes).

- Les principales inquiétudes du public.

Se rapportent à l'environnement, le choix de l'implantation des parcs éoliens, la défiguration des paysages, la densité et la proximité des parcs éoliens des habitations, l'encerclement des villages, le départ des populations, la dévaluation du patrimoine immobilier, la protection des Monuments historiques.

Le prix de rachat de l'énergie par EDF, la CSPE, sont également abordés.

Une seule personne s'inquiète du sort des oiseaux et des chauves-souris.

Compte-tenu du nombre peu élevé des observations, j'ai répondu individuellement à chaque contributeur.

Toutefois, j'ai délibérément écarté les sujets qui relèvent de la politique, estimant que le commissaire-enquêteur doit rester neutre et ne pas alimenter la polémique.

- Avantages et inconvénients du projet.

• Avantages.

- Réduction prévisible d'environ 10 020 tonnes de CO2 dans l'atmosphère.
- Contribution à l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement.
- Implantation dans un secteur prévu au Schéma Régional Eolien.
- Situation à 830m de la première maison d'habitation. A proximité d'un site industriel.
- Zone A du PLU de la Commune d'Origny-Ste-Benoite, permettant l'implantation d'éoliennes.
- Proximité du parc Mont d'Origny/Origny-Ste-Benoite, dont il constitue l'extension.
- Retombées financières pour les collectivités locales.
- Mesures compensatoires.
- Empierrement de chemins ruraux.
- Contrôle à distance.

• Inconvénients.

- Impact visuel: Les éoliennes modifieront le paysage, le choix de la densification ne doit toutefois pas conduire à l'encerclement des villages. Ce projet n'y contribuera pas.

- Impact faune et flore: Présence de l'Orme champêtre, arbre protégé, dans un boisement, à prendre en compte pendant la phase des travaux.

Présence de chauves-souris: Pipistrelle commune et Pipistrelle de Nathusius

Présence de l'Oedicnème criard: des mesures d'accompagnement seront prises.

- Patrimoine: Pas d'impact sur les Monuments Historiques.
  - Baisse du patrimoine immobilier: peu probable.
  - Impact sur le tourisme. Aucun, Origny-Ste-Benoite ne se trouve pas en zone touristique.
  - Dangers: l'étude de Dangers définit clairement les dangers potentiels: le constructeur devra donc respecter scrupuleusement les consignes de sécurité.
  - proximité du cimetière militaire allemand et du Monument aux Morts (voir recommandations).
- Considérant qu'à l'exception de l'impact visuel, les inconvénients peuvent être compensés par des mesures techniques, financières ou à caractère écologique,

Je formule les **recommandations** suivantes.

- 1) Dans le cadre des mesures d'accompagnement: Planter des arbres de taille haute et à croissance rapide le long du cimetière Allemand côté de la RD 29, pour le respect de ce lieu de Mémoire.
- 2) Stopper l'éolienne E8 lors des cérémonies commémoratives au Monument aux Morts (prendre le planning à la mairie d'Origny-Ste-Benoite).
- 3) Planter une haie ou un bosquet, le long de la RD 706, depuis l'angle formé avec la rue de la Marnière et le CR 34, de façon à ce que les oiseaux et les chauves-souris se réadaptent à un nouvel environnement, et ce, le plus tôt possible. De plus, ceci formera écran pour les habitants des immeubles des rues Michel Haska, Albert Routier et Jean Jaurès.
- 4) Prévoir des sorties pédagogiques pour les enfants des écoles.
- 5) Contacter le Maire de Montd'Origny pour des mesures compensatoires.
- 6) Période des travaux et arrivée du matériel: éviter la campagne betteravière pour limiter les difficultés de circulation avec les camions
- 7) Effectuer le suivi des chauves-souris et de l'oedicnème criard.
- 8) Sécuriser le chantier pendant la période de construction.
- 9) D'une manière générale: Etre à l'écoute de la population et remédier à tout inconvénient qui résulterait du fonctionnement des éoliennes.

Par conséquent, j'émet un **AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation d'exploiter un parc de 4 éoliennes sur le territoire de la Commune d'Origny-ste-Benoite, présentée par la Société Met le Mont Hussard. (Maïa Eolis).

Fait à FRIERES-FAILLOUEL, le 13 Août 2015.

Le commissaire-enquêteur.

  
Nadia QUIEVREUX.